RHI MAGNESITA

Guide du Code de conduite





Content

Préambule	03
Aperçu de notre Code de conduite	04
Les principes d'une conduite éthique	05
Les droits de l'homme et du travail	06
Santé et sécurité	07
Protection de l'environnement	08
Fraude et corruption	08
Cadeaux et invitations	09
Nos communautés	10
Conflits d'intérêts	11
Antitrust et concurrence loyale	12
Sanctions et règlementations relatives aux contrôles des exportations	12
Abus de marché et délit d'initié	13
Protection des données et respect de la vie privée	13
Sécurité de l'information	14
Propriété intellectuelle	14
Ressources de RHI Magnesita	15
Communication interne et externe	15
Applicabilité et mise en œuvre	16
Questions et demandes d'assistance	17
Rapports et plaintes: l'assistance téléphonique de RHI Magnesita sur la conformit	18

Préambule

RHI Magnesita[1] se positionne comme le leader dans le domaine des services et produits réfractaires grâce à ses employés d'exception. Cela reste néanmoins insuffisant. Nous nous engageons dans une gestion responsable afin d'atteindre une croissance durable. Notre intention ne consiste pas uniquement à atténuer les risques en respectant les lois applicables, mais aussi à aller plus loin pour atteindre une pratique conforme à l'éthique dans l'intérêt de RHI Magnesita et de l'ensemble de nos parties prenantes. L'intégrité, l'honnêteté, la fiabilité ainsi que le contact respectueux avec nos employés et nos partenaires commerciaux sont la base de nos activités quotidiennes. Respectivement, notre réussite et nos valeurs sont essentielles pour que nos clients, parte-naires, investisseurs et le public placent leur confiance en nous, et par conséquent, nous conduisent vers le succès.

Ce Code de conduite vise à communiquer nos valeurs et visions, et par conséquent les règles fondamentales — d'un point de vue juridique et éthique — qui doivent être évidentes pour nous tous. Notre objectif consiste à respecter, internaliser et appliquer ces valeurs et règles dans notre travail quotidien.

Nous, l'équipe des cadres dirigeants de RHI Magnesita, soutenons pleinement ce Code de conduite et réaffirmons notre engagement à respecter ces valeurs et visions par le biais de notre marque et de nos actions. Nous nous attendons à ce que le personnel et les cadres de RHI Magnesita suivent notre exemple. De la même manière, nous comptons sur nos par-tenaires commerciaux et les encourageons à adopter les mêmes normes strictes en matière de responsabilité collective et de conformité.

[1]RHI Magnesita correspondant au groupe d'entreprises constitué de RHI Magnesita N.V. et de ses filiales

Gustavo Franco
Chief Executive Officer

Ian Botha
Chief Financial Officer

Constantin Beelitz
Chief Commercial Officer

Rajah Jayendran
Chief Operating Officer

Simone Oremovic
Chief Transformation Officer

Ticiana Kobel
Executive VP Legal & Governance

Wagner Mariano Sampaio
Regional President
Latin America

Craig Powell
Regional President
North America

Simon Kuchelbacher
Regional President
Europe & Central Asia

Hakimuddin Ali
Regional President
Middle East, Türkiye & Africa (META)

Pankaj Malhan
Regional President
India

Marco Olszewsky
Regional President
China & East Asia

Aperçu de notre Code de conduite

- Nous adhérons à des principes professionnels conformes à l'éthique et exerçons nos activités avec respect et appréciation, honnêteté et intégrité, fiabilité et responsabilité.
- Nous observons les normes internationales tout en respectant les droits de l'homme et les droits civiques ainsi que les lois du travail et les législations sociales des pays dans lesquels nous sommes implantés.
- Pour nous, un environnement de travail sûr et sécuritaire représente un droit fondamental pour nos employés.
- Nous nous engageons activement dans la protection environnementale et la gestion durable.
- Nous défendons les activités commerciales correctes et justes et excluons toutes pratiques malhonnêtes.
- Les cadeaux et invitations peuvent être l'expression de la reconnaissance et du respect envers les partenaires commerciaux mais nous ne tolérons aucun abus d'influence indue.
- Nous nous efforçons de concevoir et mettre en œuvre continuellement des projets à vocation sociale qui ont un impact positif sur nos communautés et créent une valeur ajoutée mutuelle.
- Nous distinguons clairement les activités commerciales des intérêts privés et évitons tout conflit d'intérêts.
- Nous nous engageons à mener une concurrence loyale et à mener nos activités dans le plein respect des lois antitrust et de la concurrence.
- Nous soutenons la lutte contre les activités criminelles et terroristes et respectons les sanctions et règlementations en vigueur en matière de contrôles des exportations et de lutte contre le blanchiment d'argent.
- Nous prenons des mesures de prévention des délits d'initiés et toute autre forme d'abus commercial afin de garantir l'intégrité des marchés financiers.
- Nous respectons le droit à la vie privée et à tout autre principe de protection des données et traitons les données personnelles uniquement dans un but légitime et restreint
- Nous respectons et protégeons la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et les droits d'auteur, et utilisons de tels actifs uniquement dans les conditions d'utilisation spécifiées.
- Il en va de notre obligation de protéger RHI Magnesita et ses ressources du vol et de la fraude et de fournir une représentation véritable et juste dans tous types de rapports, notamment les rapports financiers.
- Nous communiquons de manière honnête et respectueuse en interne et en externe, indépendamment du média ou de la forme utilisé(e).
- Nous nous mobilisons contre les violations des lois ou des règlements externes ou internes en vigueur, y compris ce Code de conduite, et prenons des mesures pour prévenir ou mettre fin immédiatement à toute mauvaise conduite.

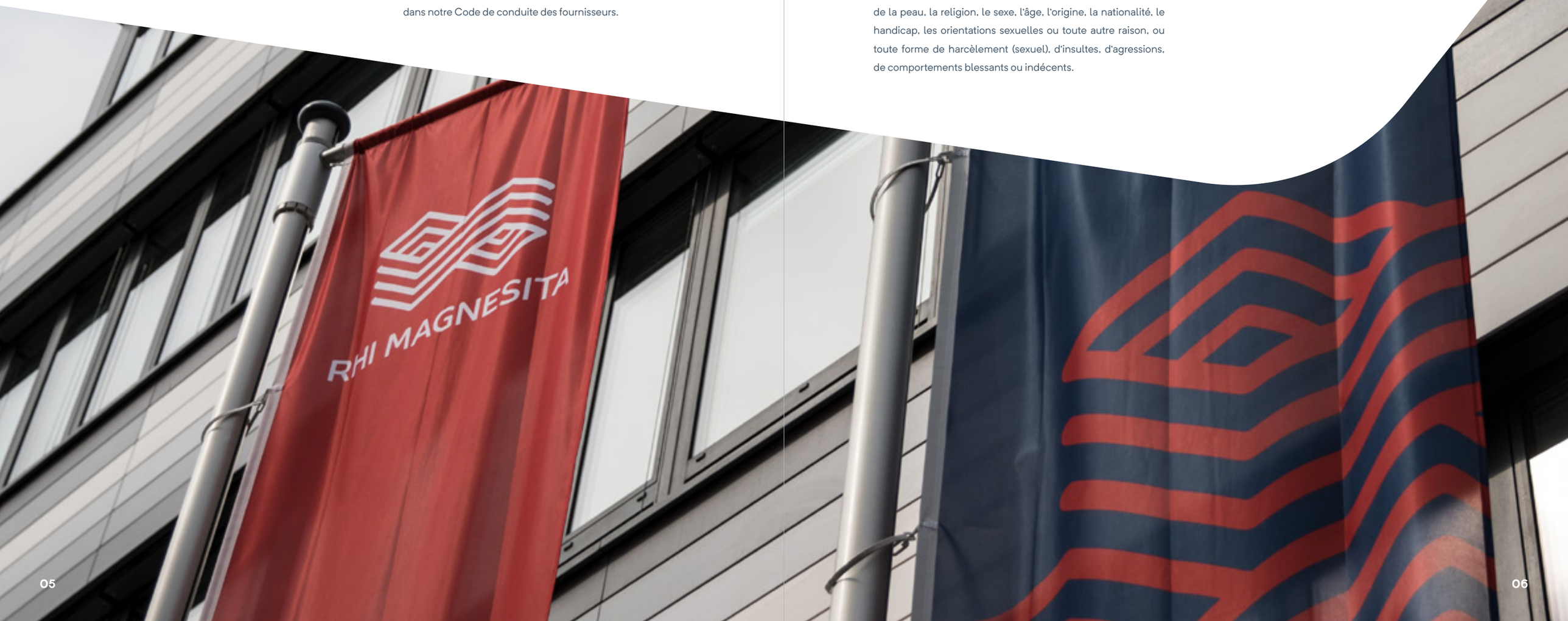
Les principes d'une conduite éthique

Notre document clé
Code de conduite des fournisseurs

Nous demandons à nos directeurs, employés et agents contractuels d'exercer nos activités avec respect et appréciation, honnêteté et intégrité, fiabilité et responsabilité.

Il va sans dire que le respect total des lois en vigueur dans les pays dans lesquels nous sommes implantés est une évidence pour nous. RHI Magnesita s'engage à respecter les normes internationales telles que les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les documents sur lesquels il s'appuie : la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Convention des Nations Unies contre la corruption ou encore la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils en fassent de même tout le long de la chaîne d'approvisionnement. Nous demandons à nos fournisseurs de suivre notre exemple et de s'engager à respecter les mêmes principes, tel qu'énoncés dans notre Code de conduite des fournisseurs.



Les droits de l'homme et du travail

Nos documents clés
- Politique des droits de l'homme
- Politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement
- Charte de la diversité
- Déclaration anti-esclavage

Chez RHI Magnesita, nous sommes convaincus que le plein respect des droits de l'homme et des droits civiques doit être le fondement même de notre société dans son ensemble. Notre conception des droits de l'homme est conforme aux principes admis au niveau international et prend en compte les exigences légales, telles que celles de la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act). Nous rejetons clairement et ne tolérons aucune forme de trafic humain, de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail impliquant des enfants, de discrimination basée sur la race, la couleur de la peau, la religion, le sexe, l'âge, l'origine, la nationalité, le handicap, les orientations sexuelles ou toute autre raison, ou toute forme de harcèlement (sexuel), d'insultes, d'agressions, de comportements blessants ou indécents.

Nous nous engageons à offrir des opportunités égales et un traitement équitable à tous les employés, dans toutes les décisions liées à l'emploi telles que le recrutement, la promotion, la formation et le perfectionnement, la rémunération, et la cessation du contrat de travail. Nous respectons les lois du travail et la législation sociale en vigueur, y compris la reconnaissance du droit de négociation collective et la liberté d'association conformément aux lois locales.

Notre document clé
Politique de qualité, de santé & de sécurité, d'énergie et d'environnement (IMS)

Santé et sécurité

Chez RHI Magnesita, nous considérons la santé et la sécurité non pas comme une simple obligation légale, mais bien comme une partie intégrante de notre culture d'entreprise. Des employés en bonne santé, en sécurité, heureux, motivés et engagés sont la clé de la réussite à long terme de notre entreprise. Nous avons mis en œuvre des politiques et procédures complètes relatives à la santé et à la sécurité ainsi que des contrôles réguliers et des formations sur l'ensemble de nos sites dans le monde entier.

Chacun de nos employés doit assumer sa part de responsabilité dans la mise en œuvre de la sécurité et de la santé au travail.

Tout accident ou toute urgence sur un site (de production) risque d'engendrer des blessures corporelles, des dégâts à l'environnement ou à des biens personnels, et peut nuire à la réputation de RHI Magnesita, en particulier lorsqu'aucune réponse appropriée n'est proposée.

Nos directeurs de sites sont chargés de fournir une réponse adéquate et rapide aux incidents conformément à nos procédures d'urgence et de gestion de crise locales et mondiales, ainsi que de l'amélioration continue de notre système de gestion de la santé et de la sécurité et de nos performances. Ils veillent également à ce que toutes les personnes concernées soient au courant de ces procédures et reçoivent une formation continue.



Protection de l'environnement

Le respect des autres exigences légales relatives à la prévention de l'impact négatif sur l'environnement est une évidence chez RHI Magnesita. Étant donné que la fabrication de produits réfractaires est intrinsèquement énergivore et source d'émissions, nous nous engageons activement dans la protection environnementale et la gestion durable afin de minimiser les impacts négatifs de nos opérations sur l'environnement. Nous déployons d'importants efforts pour travailler le plus prudemment possible tout en respectant les ressources énergétiques et naturelles, et nous portons une attention toute particulière au recyclage des matières résiduelles dans le développement de nouveaux produits et dans l'amélioration des produits existants.

Par le biais de la coopération d'experts internes et externes à l'échelle mondiale, les matières premières et additifs sont utilisés conformément aux critères écologiques : leur éventuel impact négatif sur l'environnement est réduit au minimum et soumis, dans le cadre de notre processus d'amélioration continue, à des évaluations et examens réguliers.

Fraude et corruption

Notre document clé
Politique anti-corruption

RHI Magnesita va de pair avec conduite commerciale correcte et équitable et doit uniquement sa réussite à l'expertise de ses employés et à la qualité de ses produits et services. Par conséquent, il va sans dire que nous ne tolérons aucune forme de fraude ou de corruption et que nous respectons l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, en particulier mais sans s'y limiter, au UK Bribery Act (loi relative à la répression et à la prévention de la corruption) et au Foreign Corrupt Practices Act (loi fédérale américaine pour lutter contre la corruption d'agents publics à l'étranger).

Les pots-de-vin ne constituent pas uniquement des paiements en espèces. Ils peuvent également prendre de nombreuses formes, par exemple des transferts d'argent vers des comptes fictifs ou des sociétés écrans, le paiement de factures falsifiées ou majorées, des remises excessives ou des commissions, des cadeaux de valeur et des invitations généreuses, des services gratuits ou des offres d'emploi arrangées.

Il est strictement interdit à l'ensemble de nos employés, agents, contractants et autres membres du personnel travaillant pour le compte de RHI Magnesita d'offrir, promettre ou accorder directement ou indirectement tout avantage dans le but d'obtenir une contrepartie illégale. De même, il est interdit d'exiger ou d'accepter un avantage pour soi-même ou un tiers contre une compensation illégale. Même la moindre influence indue doit être évitée.

La corruption ne se limite pas seulement aux politiques et aux fonctionnaires ou à certains pays. Elle s'applique également aux partenaires commerciaux du secteur privé et à tous les pays du monde, même si elle n'est pas commise directement mais plutôt par le biais d'intermédiaires tiers.

Cette interdiction comprend les paiements de facilitation, même s'ils peuvent être autorisés dans certaines juridictions. Ce sont généralement de petits montants donnés pour accélérer ou sécuriser l'exécution d'une action de routine d'un gouvernement, par exemple, pour l'obtention de permis ou de licences, le traitement de documents gouvernementaux tels que des visas et des ordres de mission, la fourniture d'un service téléphonique, l'approvisionnement en électricité et en eau, la protection policière ou d'autres actions similaires.



Cadeaux et invitations

Notre document clé
Ligne directrice sur les cadeaux et invitations

La distribution ou l'acceptation de cadeaux ayant une valeur symbolique ou des invitations dans un cadre raisonnable d'hospitalité communément accepté par le milieu des affaires à titre d'expression d'appréciation et de respect envers les partenaires commerciaux peuvent être considérées comme acceptables et en accord avec les valeurs de notre entreprise.

Les invitations et les cadeaux dont le montant dépasse une certaine valeur symbolique, conformément à nos lignes directrices et procédures internes, sont soumis à une autorisation préalable, qu'ils aient été donnés ou non, ou bien acceptés.

Dans de nombreuses juridictions, des règles strictes s'appliquent aux agents publics et employés des autorités locales, régionales ou fédérales ou aux employés des entreprises du secteur public. En pareil cas, nous garantissons en amont la conformité et n'accordons aucun avantage en cas de doute.

Dans tous les cas, les invitations ou cadeaux qui pourraient avoir une influence sur les décisions commerciales ou les actions officielles, telles que l'octroi d'un contrat ou d'une autorisation gouvernementale, ou qui peuvent être considérés comme discriminatoires ou douteux, ou qui laissent l'impression de malhonnêteté ou de manque d'éthique sont interdits, qu'ils soient accordés activement ou acceptés passivement.

Nos communautés

Notre document clé
Ligne directrice sur l'investissement dans les communautés

RHI Magnesita s'emploie à s'intégrer pleinement dans les communautés au sein desquelles elle opère. Nous nous engageons à concevoir et à mettre en œuvre des projets à vocation sociale ayant un impact positif sur nos communautés. Nous encourageons nos employés à s'engager dans une démarche de volontariat et de travail communautaire.

Nous dialoguons avec et consultons régulièrement nos parties prenantes, en cherchant à bien appréhender leurs intérêts et leurs préoccupations, et en identifiant ainsi les enjeux prioritaires. Nous nous efforçons d'établir des partenariats avec des ONG locales pour déployer en commun des efforts visant à mettre en place un cadre solide pour nos initiatives, gage d'un impact durable et à long terme.

Les investissements dans la communauté (dons, projets à vocation sociale) et les parrainages, ainsi que d'autres prestations volontaires doivent être faits indépendamment de nos activités commerciales sans corrélation entre une transaction commerciale et le bénéficiaire.

Les investissements dans la communauté doivent être faits volontairement, de façon désintéressée et sans aucune considération. Par contre, le parrainage se fait en échange du droit d'utiliser le nom de la personne ou de l'organisation parrainée à des fins de marketing et de relations publiques. L'attribution des fonds nécessite un accord préalable et une documentation transparente en accord avec nos lignes directrices et procédures internes. Les contributions à des organisations ou personnes politiques, autorités et fonctionnaires ne sont pas autorisées. Les contributions à des organisations qui ne respectent pas les valeurs de RHI Magnesita ainsi que les contributions qui pourraient être utilisées pour influencer une décision commerciale ou d'un gouvernement ou bien violer les lois applicables sont strictement interdites.



Notre document clé
Ligne directrice sur les conflits d'intérêts

Conflits d'intérêts

Toutes les décisions commerciales que nous prenons et les actions qui en résultent doivent servir les intérêts de RHI Magnesita et ne peuvent pas être influencées par nos intérêts personnels ou nos relations. Par conséquent, nous évitons d'emblée les situations compromettantes.

Les activités secondaires ne sont pas autorisées si elles entraînent un conflit d'intérêts, une situation concurrentielle avec RHI Magnesita, ou bien affectent le rendement au travail chez RHI Magnesita. Cela vaut pour l'emploi pour un autre employeur, le travail libéral mais également les services bénévoles et d'autres activités non rémunérées.

Les employés de RHI Magnesita ne sont pas autorisés à diriger leur propre entreprise, à détenir, directement ou indirectement, un intérêt, ou présider un conseil d'administration ou occuper un poste de direction qui entretient une relation commerciale ou concurrentielle avec RHI Magnesita.

Les proches des membres du Conseil d'administration, de l'équipe de direction ou de l'équipe de direction régionale de RHI Magnesita ne doivent pas être employés chez ou entretenir de relations commerciales, telles que du conseil, avec RHI Magnesita. Les membres de la famille du personnel ne doivent pas être employés dans un cadre organisationnel qui crée une dépendance hiérarchique ou factuelle ou une subordination entre les personnes impliquées.

Des dérogations aux règles énoncées ci-dessus ne peuvent être accordées que dans des situations exceptionnelles et nécessitent un accord de divulgation préalable conformément à nos lignes directrices et procédures internes.

Antitrust et concurrence loyale

Notre document clé
Politique antitrust et concurrence loyale

Les règlementations nationales et internationales garantissent une concurrence loyale sur les marchés et veillent à ce qu'aucun participant ne génère un avantage illégal par rapport à ses concurrents par le biais d'un contrat ou d'une compréhension mutuelle.
RHI Magnesita s'engage à mener une concurrence loyale et une conduite commerciale avec intégrité. Nous respectons les lois antitrust en vigueur dans l'ensemble des domaines pertinents tels que la vente et le marketing, les achats, la production ou la recherche et le développement.

Toute activité qui réduit ou renonce à une concurrence est donc strictement interdite. Cela consiste mais sans s'y limiter à:

- signer des accords, aligner son comportement commercial, ou à échanger des informations avec des concurrents sur les prix, les conditions générales de vente, les coûts de production, les prix ou quotas de vente, les stratégies commerciales, la segmentation des clients ou des marchés, la fourniture de produits et services;
- la fourniture d'offres fictives, la discrimination de clients ou fournisseurs, l'obtention d'informations sur les concurrents par le biais d'un espionnage industriel, le vol, l'écoute clandestine ou toute autre activité illégale, ou la diffusion délibérée d'informations incorrectes sur les concurrents;
- la détermination des prix ou des stratégies de revente et de certaines formes d'arrangements exclusifs avec les revendeurs.

Sanctions et règlementations relatives aux contrôles des exportations

Nos documents clé
- Politique sur les sanctions, les contrôles des exportations et la vigilance des partenaires commerciaux
- Ligne directrice sur sanctions, les contrôles des exportations et la vigilance des partenaires commerciaux

De nombreux pays et organismes supranationaux comme les Nations Unies ou l'Union européenne ont adopté des lois et des règlements pour lutter contre le terrorisme, la violation des droits de l'homme, le trafic d'êtres humains et de drogues, le crime organisé et le blanchiment d'argent. Ils imposent de nombreuses sanctions et embargos contre certains pays, certaines organisations, certaines entreprises et certains particuliers, des restrictions à l'importation et à l'exportation de marchandises et technologies particulières, ainsi que l'interdiction de certains services financiers et certaines transactions financières. RHI Magnesita adhère à toutes les sanctions et règlementations relatives aux contrôles des exportations. Nous avons mis en place un système solide de vérification de la vigilance de nos partenaires commerciaux, qui est appliqué lors de la mise en place et tout au long des relations commerciales avec des tiers. À notre connaissance, nous entretenons uniquement des relations avec des partenaires commerciaux dont les fonds proviennent de sources légales et fiables et qui ne soutiennent aucune activité criminelle ou terroriste pour se conformer avec la règlementation en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Abus de marché et délit d'initié

Notre document clé
Politique sur les informations privilégiées

RHI Magnesita N.V. est une entreprise cotée au London Stock Exchange, avec une cotation secondaire à Vienne. Par conséquent, RHI Magnesita N.V., ses employés et les autres personnes agissant pour le compte de RHI Magnesita sont soumis à de vastes règlementations pour empêcher tout abus de marché, pour garantir l'intégrité des marchés financiers et pour améliorer la protection et la confiance des investisseurs sur ces mêmes marchés.

Une information privilégiée désigne toute information:

- d'une nature précise;
- qui n'a pas été rendue publique;
- relative, directement ou indirectement, à RHI Magnesita ou ses titres (p. ex. actions) et
- qui, si rendue publique, est susceptible d'avoir un effet significatif sur leurs prix.

S'engager dans des opérations d'initiés et divulguer de manière illicite des informations privilégiées constitue, entre autres, un abus d'informations privilégiées et est strictement interdit.
Les informations privilégiées et toute autre information non publique relatives au groupe RHI Magnesita doivent être considérées comme strictement confidentielles et doivent être protégées par des mesures organisationnelles adaptées.
Des informations plus détaillées sur ce sujet sont fournies dans la politique sur les informations privilégiées qui est parfois modifiée et mise à la disposition de tous les employés et d'autres personnes concernées.

Protection des données et respect de la vie privée

Notre document clé
Politique générale de protection des données et de respect de la vie privée

Afin de permettre nos processus commerciaux et de remplir nos obligations, RHI Magnesita doit traiter non seulement des données commerciales mais également des données relatives à des individus, principalement nos employés mais aussi des données relatives à d'autres personnes avec lesquelles nous travaillons.
Nous respectons le droit à la vie privée et les autres principes de protection des données et nous nous engageons à traiter les données personnelles de manière légale, équitable, transparente dans un but légitime et restreint uniquement.
Nous respectons les règlementations applicables en matière de protection de la vie privée et de protection des données, telles que les dispositions du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD). Nous veillons en particulier à ce que la collecte, le traitement et l'utilisation de données personnelles soient effectués exclusivement dans le cadre légal et opérationnel requis et à empêcher leur divulgation, leur utilisation ou leur modification interdites.
Nous exigeons également que tous les employés adhèrent aux principes respectifs et utilisent consciencieusement et avec soin, les systèmes d'informations et de TI. Une utilisation imprudente peut nuire à RHI Magnesita, nos employés ou à des tiers.

Sécurité de l'information

Nos documents clés
- Politique de sécurité de l'information
- Lignes directrices sur les sujets propres à la sécurité de l'information

Les informations représentent un facteur de réussite essentiel dans les opérations quotidiennes et de concurrence. L'utilisation de systèmes d'informations modernes et de la numérisation permet de travailler efficacement et avec professionnalisme. Cependant, ils recèlent également des risques pour la sécurité des données et la protection de la vie privée. La protection des données personnelles et professionnelles, y compris des données confidentielles de nos clients, revêt une importance capitale pour RHI Magnesita. Garantir la fonctionnalité et l'intégrité de nos systèmes d'informations et de communication est donc une priorité absolue.

Toutes les données et informations créées, stockées, envoyées ou reçues dans le cadre du travail avec RHI Magnesita sont la propriété de RHI Magnesita et ne sont pas considérées comme des données ou des communications privées. Toutes ces données et informations, à la fois physiques et électroniques, doivent être étiquetées et traitées conformément à nos règles relatives à la classification des informations. Sauf mention contraire explicite, toutes les informations sont à usage interne uniquement et ne doivent pas être divulguées à des tiers. L'obligation de confidentialité s'applique même après la fin du contrat de travail avec RHI Magnesita.

Dans ce contexte, les partenaires commerciaux, les consultants et les anciens employés de RHI Magnesita doivent être considérés comme des personnes externes. Ils ne peuvent recevoir aucune information interne à l'entreprise ou confidentielle. S'ils ont besoin de ces informations pour remplir leurs fonctions pour le compte de RHI Magnesita, une autorisation formelle et un accord de confidentialité conformément aux politiques et procédures en vigueur doivent être obtenus avant que toute information ne soit mise à leur disposition.

Propriété intellectuelle

RHI Magnesita et ses employés respectent et protègent la propriété intellectuelle, les secrets industriels et les droits d'auteur. Nous n'utilisons ces actifs que dans les limites des conditions d'utilisation spécifiées et les traitons de manière confidentielle pour garantir la conformité avec les lois en vigueur et les conditions de licence et protéger nos droits. Ceci s'applique également à de telles informations que RHI Magnesita s'est vue confier par des clients, fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux.

RHI Magnesita n'autorise sur ses ordinateurs que des logiciels qui ont été approuvés par le service informatique et pour lesquels RHI Magnesita détient une licence adaptée à un usage commercial. Nous ne tolérons pas la copie, le téléchargement ou la distribution de logiciels ou tout autre matériel protégé par le droit d'auteur au-delà de la portée convenue. L'utilisation de ce qu'on appelle « freeware » ou « shareware », c'est-à-dire des programmes et fichiers disponibles gratuitement sur Internet, est généralement interdite.

La plupart des informations telles que des livres, des magazines, des sites Internet, des enregistrements musicaux ou vidéos, etc., qui sont soumises au droit d'auteur sont protégées contre toute utilisation non autorisée. Sauf autorisation expresse du détenteur des droits d'auteur, toute reproduction, toute distribution ou tout archivage électronique est interdit.

Ressources de RHI Magnesita

Il en va de l'obligation de l'ensemble de nos directeurs, employés et de notre personnel sous contrat de protéger RHI Magnesita et ses ressources contre les menaces internes et externes telles que le vol et la fraude, et de garantir une représentation juste et équitable dans les états financiers et dans d'autres rapports. L'utilisation des ressources de RHI Magnesita est destinée aux tâches commerciales. Tous les équipements, les outils et les autres ressources fournis par RHI Magnesita doivent être utilisés avec soin, de façon conservatrice et économique.

RHI Magnesita accepte que les employés puissent exceptionnellement utiliser l'équipement de RHI Magnesita ou les appareils de communication à des fins privées. Ceci est généralement toléré, à condition que la durée et la portée de l'utilisation soient limitées, ne nuisent pas au rendement au travail ou entraînent une charge importante sur les ressources centrales ou une augmentation significative des coûts pour RHI Magnesita, et ne violent pas les politiques correspondantes RHI Magnesita.

RHI Magnesita se réserve le droit de restreindre et/ou contrôler l'utilisation de l'équipement de travail et de communication, y compris l'utilisation des ordinateurs, des logiciels, d'e-mails, d'Internet, de la messagerie instantanée, des messages texte, des messages vocaux, de l'équipement de conférence, des téléphones portables, des fournitures de bureau, etc., conformément aux lois et contrats de travail existants en vigueur.

Communication interne et externe

RHI Magnesita attend un comportement honnête et respectueux dans toutes les formes de communication interne et externe existantes, quelle que soit la forme ou le support utilisé. Nous ne tolérons aucun contenu offensant, aucun texte discriminatoire ou diffamatoire, aucune référence désobligeante à l'âge, au handicap, à l'origine ethnique, au statut marital, à la nationalité, à la couleur de peau, à la religion, au sexe ou à l'orientation sexuelle, aucun contenu pornographique, criminel ou terroriste, à l'agitation politique, ou à tout autre type de contenu douteux. Cela s'applique à l'interaction personnelle, à toutes les formes de communication écrite ou électronique, ainsi qu'aux plateformes Internet et aux médias sociaux. Accéder à des pages Internet portant sur du contenu comme celui énuméré ci-dessus par le biais d'équipement ou de lignes de communication appartenant à RHI Magnesita est également interdit.

La présentation externe de RHI Magnesita est réservée aux organes directeurs et fonctions autorisées, au conseil d'administration, à l'équipe de direction, aux présidents régionaux, au directeur des communications internes et au directeur chargé des relations avec les investisseurs.

La publication d'articles professionnels et les conférences sont généralement autorisées, mais doivent être signalées au directeur des communications internes, à l'avance et en conformité avec nos lignes directrices et procédures afin d'éviter tout conflit d'intérêts éventuel, si elles sont liées à l'emploi chez RHI Magnesita.

Toutes les activités privées de nos employés, y compris, mais sans s'y limiter, aux affichages dans les médias sociaux, doivent être clairement distinguées de l'activité de RHI Magnesita et ne doivent pas porter atteinte à la réputation de RHI Magnesita.

Applicabilité et mise en œuvre

Ce Code de conduite est applicable à tous les employés, cadres de RHI Magnesita des quatre coins du monde, quels que soient leur position hiérarchique ou leur type d'emploi.

Il résume les principaux principes du comportement éthique. De plus amples détails et des règlementations spécifiques applicables à toutes ou à certaines unités commerciales ou zones géographiques sont contenus dans des politiques séparées, des descriptions de processus ou des lignes directrices distinctes. Ces documents seront inclus et associés à ce Code de conduite.

Le non-respect de ce Code de conduite ou de toute autre politique interne peut avoir des conséquences disciplinaires ou même juridiques. RHI Magnesita ne tolérera aucun comportement illégal et pénalisera toute tentative de transgression conformément aux lois du travail en vigueur. De plus, RHI Magnesita se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts.

Bien que chaque employé de RHI Magnesita doive respecter ce Code de conduite, une part considérable de la responsabilité en matière de conformité incombe à nos dirigeants et cadres. L'une de leurs principales fonctions consiste à guider et superviser leur personnel et les membres d'équipe dans leurs activités quotidiennes et à servir de modèle.

RHI Magnesita dispense des formations sur diverses thématiques couvertes dans le présent Code de conduite en vue d'aider les employés à mieux comprendre nos politiques, lignes directrices et processus internes.

Afin de garantir l'application correcte et cohérente de ce Code de conduite et le respect des lois et règlementations en vigueur chez RHI Magnesita aux quatre coins du monde, l'équipe Audit interne, risque & conformité effectuera des vérifications périodiques et identifiera le potentiel d'amélioration.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux (clients, fournisseurs, consultants, etc.) qu'ils respectent des normes de conformité similaires.





Questions et demandes d'assistance

Dans certaines situations, il peut être difficile de reconnaître si un comportement particulier ou une action particulière est juridiquement et/ou éthiquement correct(e). Parfois, une clarification détaillée des conditions et circonstances est requise.

Si vous avez des questions sur les règles décrites dans ce Code de conduite, ou si vous avez des doutes sur le caractère conforme de vos décisions (planifiées), procédures ou autres activités, consultez votre responsable ou demandez conseil à l'équipe Audit interne, risque & conformité.

Rapports et plaintes —

Notre document clé
Speak Up Guidance

l'assistance téléphonique de RHI Magnesita sur la conformité

Si vous avez eu connaissance ou suspectez une grave violation des lois et règlements en vigueur, ce Code de conduite ou d'autres politiques, signalez l'incident en question — Ne détournez pas le regard. RHI Magnesita met à disposition plusieurs voies de signalement des problèmes, qui sont également accessibles aux parties prenantes externes.

En règle générale, les questions, propositions, problèmes et griefs devraient être clarifiés dans un premier temps avec votre supérieur direct. Cependant, dans certaines situations, cela peut s'avérer inefficace ou bien vous pouvez vous sentir mal à l'aise de répondre directement à vos préoccupations. Si vous remarquez une conduite contraire à l'éthique, n'hésitez pas à nous le signaler. Les employés de RHI Magnesita sont obligés de signaler les cas sérieux.

L'assistance téléphonique de RHI Magnesita sur la conformité vous permet de signaler des cas de mauvaise conduite et d'obtenir des conseils, à tout moment et quelle que soit votre position dans l'entreprise. Elle est exploitée par People Intouch B.V., www.speakup.eu, un fournisseur de service indépendant et spécialisé, qui, si vous le souhaitez, garantira votre total anonymat. L'assistance téléphonique sur la conformité est facilement joignable par téléphone ou via un portail web sur Internet à l'adresse **https://rhimagnesita.speakup.report/RHIMagnesita**. Vous pouvez également faire part de vos préoccupations par e-mail à l'adresse **Compliance-Helpline@rhimagnesita.com** ou, si vous préférez en discuter de vive voix, contactez directement l'équipe Audit interne, risque & conformité, nous serons heureux de vous aider.

Il faut souvent du courage pour signaler un problème ou parler ouvertement, et ce qui nous fait parfois hésiter, c'est la crainte de la réaction de nos collègues et de nos supérieurs.

RHI Magnesita s'engage à instaurer une culture dans laquelle nos employés se sentent libres de faire part de leurs préoccupations relatives à des violations potentielles du Code de conduite ou d'autres politiques. RHI Magnesita ne tolère aucune décision défavorable à l'encontre d'un employé qui fait part de ses préoccupations en toute bonne foi. Tout employé qui exerce ou prend part à des mesures de rétorsion à l'encontre d'un autre employé ayant signalé un problème de conformité fera l'objet de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Lorsque vous signalez un incident, décrivez les faits en question ainsi que toutes les circonstances pertinentes le plus clairement et le plus précisément possible. Plus nous détenons d'informations, plus nous pourrons agir efficacement et rapidement. Toutes les informations que vous nous fournirez seront traitées de manière confidentielle et seront soumises à une analyse diligente. Il faut bien que vous compreniez que nous ne pourrons réagir à ces signalements sans informations suffisantes.

Sachez que les messages non autorisés ou les fausses accusations portées contre autrui sont non seulement contraires à l'éthique mais elles sont passibles de pénalités et peuvent nuire durablement. Un tel comportement est interdit et constitue un abus grave de nos dispositifs de signalement.

De plus amples informations sur la manière de signaler des problèmes ainsi que sur les dispositifs de signalement internes et externes figurent dans notre politique interne, ainsi que sur le site Internet et l'intranet de RHI Magnesita.

Internal Audit, Risk & Compliance

Kranichberggasse 6, 1120 Vienne, Autriche
compliance-helpline@rhimagnesita.com
+43 502 13-0

SITE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES	CODE DE L'ORGANISATION
Afrique du Sud	0027214277937	Numéro : +27 (21) 427 7937 Appel facturé au tarif local	120975
Albanie	0035545301801	Numéro : +355 4 530 1801 Appel facturé au tarif local	120986
Algérie	00213983299338	Numéro : +213 983 29 93 38 Appel facturé au tarif local	120975
Allemagne	08001818952	Numéro vert : 0800 1818 952	120986
Angola	00244226425610	Numéro : +244 226 425 610 Appel facturé au tarif local	120975
Anguilla	18334222005	Numéro vert : 1833 422 2005	120914
Antigua et Barbuda	18334222006	Numéro vert : 1833 422 2006	120914
Arabie Saoudite	8008501433	Numéro vert : 800 850 1433	120975
Argentine	00541120397280	Numéro : +54 11 2039 7280 Appel facturé au tarif local	120914
Australie	0061282846262	Numéro : +61 2 8284 6262 Appel facturé au tarif local	120941
Autriche	0800909683	Numéro vert : 0800 909 683	120986
Bahamas	18334222007	Numéro vert : 1833 422 2007	120914
Bahreïn	0097316501936	Numéro : +973 1650 1936	120975
Bangladesh	008809610998462	Numéro vert : +880 (0) 9610 998462	120975
Bélarus	882004910089	Numéro vert : 8 820 0491 0089	120986
Belgique	080089326	Numéro vert : 0800 89 326	120986
Belize	18000130076	Numéro vert : 1800 0130 076	120914
Bénin	0022920900380	Numéro : +229 20 90 0380 Appel facturé au tarif local	120975
Bermudes	18334222008	Numéro vert : 1833 422 2008	120914
Bhoutan	009752379003	Numéro vert : +975 2 379 003	120975
Bolivie	800105122	Numéro vert : 800 105 122	120914
Bosnie et Herzégovine	0038770330093	Numéro : +387 70 330 093 Appel facturé au tarif local	120986
Botswana	8007861103	Numéro vert : 800 786 1103	120975
Brésil	0055400333 16 00551147008838	Numéro vert : +5540033316 Numéro : +55 (11) 4700 8838 Appel facturé au tarif local	120902
Brunéi	8014657	Numéro vert : 801 4657	120941
Bulgarie	008002100645	Numéro vert : 800 210 0645	120986

*En dépit d'une couverture réseau dense, la disponibilité des numéros gratuits peut varier en fonction de l'opérateur téléphonique. Si vous ne parvenez pas à les joindre, veuillez utiliser à la place les numéros payants ou le portail web. Pour de plus amples renseignements, consultez le site web ou l'intranet de RHI Magnesita.

SITE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES	CODE DE L'ORGANISATION
Burkina Faso	0022625300982	Numéro : +226 25 30 09 82 Appel facturé au tarif local	120975
Cambodge	1800209867	Numéro vert : 1800 209 867	120941
Cameroun	00237657103112	Numéro vert : +237 6 57 10 31 12	120975
Canada	0015143950496	Numéro : +1 (514) 395 0496 Appel facturé au tarif local	120930
Chili	0056224835917	Numéro : +56 22 483 5917 Appel facturé au tarif local	120914
Chine	108001523042	Numéro vert (via China Telecom): 1080 152 3042	120941
Chine	108008522221	Numéro vert (via China United Network): 1080 852 2221	120941
Chine	4001201842	Numéro national sans restriction d'opérateur: 400 120 1842; Appel facturé au tarif local	120941
Chypre	80091142	Numéro vert : 800 91142	120986
Colombie	00576012421247	Numéro : +57 601 242 1247 Appel facturé au tarif local	120914
Corée du Sud	0082237005146	Numéro : +82 2 3700 5146 Appel facturé au tarif local	120941
Costa Rica	0050640360350	Numéro : +506 4036 0350 Appel facturé au tarif local	120914
Côte d'Ivoire	002250566770918	Numéro vert : +225 05 66 77 0918	120975
Croatie	08007745	Numéro vert : 0800 7745	120986
Danemark	004543310961	Numéro : +45 43 31 09 61 Appel facturé au tarif local	120986
Dominique	18334221998	Numéro vert : 1833 422 1998	120914
Égypte	08000000083	Numéro vert : 0800 000 0083	120975
El Salvador	0050322304752	Numéro : +503 2230 4752 Appel facturé au tarif local	120914
Émirats arabes unis	800044400 8	Numéro vert : 800 0444 0408	120975
Équateur	1800001432	Numéro vert : 1800 001 432	120914
Espagne	0034900031156	Numéro : +34 900 031 156 Appel facturé au tarif local	
Estonie	003726093008	Numéro : +372 609 3008 Appel facturé au tarif local	120986
États-Unis d'Amérique	0016692887154	Numéro : +1 (669) 288 7154 Appel facturé au tarif local	120930
Éthiopie	800861919	Numéro vert : 800 86 1919	120975
Fédération de Russie	88001006994	Numéro vert : 8 (800) 100 69 94	120986
Fidji	008002650	Numéro vert : 008 002 650	120941
Finlande	0800392912	Numéro vert : 0800 392 912	120986

SITE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES	CODE DE L'ORGANISATION
France	0805543753	Numéro vert : 080 554 3753	120986
Géorgie	1800008013	Numéro vert : 1800 008 013	120986
Ghana	00233596993553	Numéro : +233 59 699 3553 Appel facturé au tarif local	120975
Grèce	0080044145924	Numéro vert : 0080 0441 45924; Le numéro ne fonctionne en cas d'appel depuis un téléphone portable.	120986
Grenade	0014732300333	Numéro : +1 (473) 230 0333 Appel facturé au tarif local	120914
Guam	18338096777	Numéro vert : 1833 809 6777	120914
Guatemala	0050223028459	Numéro : +502 2302 8459 Appel facturé au tarif local	120914
Guyane française	0800991448	Numéro vert : 0800 99 1448	120914
Honduras	80027916139	Numéro vert : 800 2791 6139	120914
Hong Kong	0085230194193	Numéro : +852 3019 4193 Appel facturé au tarif local	120941
Hongrie	0680984589	Numéro vert : 06 809 845 89	120986
Îles Caïmans	0013457695580	Numéro : +1 (345) 769 5580 Appel facturé au tarif local	120914
Îles Turks et Caicos	18334621355	Numéro vert : 1833 462 1355	120914
Îles Vierges (britanniques)	18334621356	Numéro vert : 1833 462 1356	120914
Îles Vierges (États-Unis)	18337246398	Numéro vert : 1833 724 6398	120914
Inde	0008000503159	Numéro vert : 0008 0005 3159	120975
Indonésie	00622180630074	Numéro : +62 21 8063 0074 Appel facturé au tarif local	120941
Irlande	1800800636	Numéro vert : 1800 800 636	120986
Islande	003544150349	Numéro : +354 415 0349 Appel facturé au tarif local	120986
Israël	0097233741225	Numéro : +972 3374 1225 Appel facturé au tarif local	120975
Italie	800147694	Numéro vert : 800 147 694	120986
Jamaïque	0018766779125	Numéro : +1 (876) 677 9125 Appel facturé au tarif local	120914
Japon	0081366270734	Numéro : +81 3 6627 0734 Appel facturé au tarif local	120941
Jordanie	080023801	Numéro vert : 0800 23801; Pas d'accès mobile	120975
Kazakhstan	87273574582	Numéro : (+7) 8 72735 74582 Appel facturé au tarif local; pas d'accès mobile	120986
Kenya	00254207650957	Numéro : +254 20 765 0957 Appel facturé au tarif local	120975
Koweït	0096522055730	Numéro vert : +965 2205 5730	120975

SITE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES	CODE DE L'ORGANISATION
La Barbade	0012466239631	Numéro : +1 (246) 623 9631 Appel facturé au tarif local	120914
Lettonie	80005929	Numéro vert : 800 05929	120986
Liban	8338160193	Numéro vert : 833 816 0193	120975
Lituanie	880030366	Numéro vert : 8800 30366	120986
Luxembourg	003523420808982	Numéro : +352 342 080 8982 Appel facturé au tarif local	120986
Macédoine du Nord	0038925513216	Numéro : +389 2551 3216 Appel facturé au tarif local	120986
Malaisie	0060377243136	Numéro : +60 3 7724 3136 Appel facturé au tarif local	120941
Malte	80065144	Numéro vert : 8006 5144	120986
Maroc	00212530144108	Numéro : +212 5 30 14 41 08 Appel facturé au tarif local	120975
Martinique	0800901651	Numéro vert : 0800 90 1651	120914
Maurice	0023052970999	Numéro : +230 5 297 0999 Appel facturé au tarif local	120975
Mexique	00525547806198	Numéro : +52 55 4780 6198 Appel facturé au tarif local	120930
Moldavie, République de	080060016	Numéro vert : 080 060 016	120986
Myanmar	08008008062	Numéro vert : 0800 800 8062	120941
Namibie	00264833800103	Numéro vert : +264 83 380 0103	120975
Népal	18000010186	Numéro vert : 1800 001 0186	120975
Nicaragua	0050575137610	Numéro : +505 7513 7610 Appel facturé au tarif local	120914
Nigeria	07080601221	Numéro vert : 070 8060 1221	120975
Norvège	004724140601	Numéro : +47 24 14 06 01 Appel facturé au tarif local	120986
Nouvelle-Zélande	006499135892	Numéro : +64 9 913 5892 Appel facturé au tarif local	120941
Oman	80074161	Numéro vert : 8007 4161	120975
Ouganda	00256414238162	Numéro : +256 41 423 8162 Appel facturé au tarif local	120975
Pakistan	0080090044437	Numéro vert : 0080 0900 44437	120975
Panama	005073084480	Numéro : +507 308 4480 Appel facturé au tarif local	120914
Papouasie-Nouvelle-Guinée	000861322	Numéro vert : 0008 61322	120941
Paraguay	0098004410266	Numéro vert : 0098 0044 10266; Pas d'accès mobile	120914
Pays-Bas	0031107007503	Numéro : +31 10 700 75 03 Appel facturé au tarif local	120986

SITE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES	CODE DE L'ORGANISATION
Pérou	080074535	Numéro vert : 800 74535	120914
Philippines	180083948474	Numéro vert : 1800 8394 8474 Ne peut être joint que depuis un appareil Globe Telecom	120941
Pologne	800012953	Numéro vert : 800012953	120986
Polynésie française	0800914886	Numéro vert : 0800 91 4886	120914
Porto Rico	0017872007305	Numéro : +1 (787) 200 7305 Appel facturé au tarif local	120914
Portugal	800831302	Numéro vert : 800 831 302	120986
Qatar	00800101094	Numéro vert : 00800 101 94	120975
République dominicaine	0018299471996	Numéro : +1 (829) 947 1996 Appel facturé au tarif local	120914
Réunion	1800916980	Numéro vert : 1800 916 980	120986
Roumanie	0800400653	Numéro vert : 0800 400 653	120986
Royaume-Uni	08000224118	Numéro vert : 080 0022 4118	120986
Serbie	0038110520043	Numéro : +381 10 520 043 Appel facturé au tarif local	120986
Seychelles	800131	Numéro vert : 800 131	120975
Singapour	006564037051	Numéro : +65 6403 7051 Appel facturé au tarif local	120941
Slovaquie	0800113418	Numéro vert : 0800 113 418	120986
Slovénie	080083115	Numéro vert : 0800 83 115	120986
Soudan	00249156559883	Numéro vert : +249 15 655 9883	120975
Sri Lanka	0094720910370	Numéro : +94 (72) 091 370 Appel facturé au tarif local	120975
Suède	0201604703	Numéro vert : 20 160 4703	120986
Suisse	0800005691	Numéro vert : 080 000 5691	120986
Suriname	8338160919	Numéro vert : 833 816 0919	120914
Taïwan	00886277438912	Numéro : +886 2 7743 8912 Appel facturé au tarif local	120941
Tanzanie, République unie de	0800111020	Numéro vert : 0800 11 1020	120975
Tchéquie	800050833	Numéro vert : 800 50 833	120986
Thaïlande	006628449693	Numéro : +66 2 844 9693 Appel facturé au tarif local	120941
Trinité-et-Tobago	0018682241869	Numéro : +1 (868) 224 1869 Appel facturé au tarif local	120914
Tunisie	0021631300338	Numéro : +216 31 300 338 Appel facturé au tarif local	120975
Turquie	00800448828602	Numéro vert : 0080 04488 28602	120986

SITE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES	CODE DE L'ORGANISATION
Ukraine	0800801205	Numéro vert : 0800 801 205	120986
Uruguay	0004135985762	Numéro vert : 000 413 598 5762	120914
Venezuela	00582123357722	Numéro : +58 212 335 7722 Appel facturé au tarif local	120914
Vietnam	008419003271	Numéro : +84 1900 3271 Appel facturé au tarif local	120941
Zimbabwe	002638677422010	Numéro vert : +263 867 742 2010	120975



Mentions légales

RHI Magnesita N.V.
Headquarters
Kranichberggasse 6,
1120 Vienne, Autriche
www.rhimagnesita.com
RHI Magnesita — 11/2026-FR

Informations sur le droit d'auteur

Les textes, les photographies, et le design contenus dans cette publication sont protégés par Copyright. Sauf mention contraire, les droits d'usage associés -particulièrement les droits de reproduction, de diffusion, de mise à disposition et d'édition- sont détenus exclusivement par RHI Magnesita. L'usage de cette publication n'est autorisé qu'à titre personnel d'information. Tout autre type d'usage -spécialement la reproduction, l'édition, l'usage commercial- doit être soumis préalablement et de façon explicite, à une autorisation écrite de RHI Magnesita.



RHI Magnesita N.V.

Internal Audit, Risk & Compliance

+43 502 13-0

compliance@rhimagnesita.com

Kranichberggasse 6, 1120 Vienne, Autriche